



Navettes fluviales : Bordeaux Métropole autorisé à réceptionner les deux Batos supplémentaires

La cour administrative d'appel de Bordeaux a décidé de suspendre ce mercredi 14 mai 2025 et jusqu'au 30 septembre prochain l'exécution de l'article 1 du jugement du tribunal administratif rendu le 17 décembre 2024 par lequel le Tribunal décidait de résilier le marché de fourniture de navettes fluviales confié par Bordeaux Métropole au constructeur Océa. Cette décision, rendue dans le cadre de l'appel formé par la collectivité, autorise donc la poursuite du contrat pour permettre la livraison des deux bateaux aujourd'hui achevés, jusqu'au 30 septembre sauf à ce qu'il ait été statué d'ici là sur le fond de l'affaire.

Une décision motivée par l'intérêt général et la continuité du service public

Dans son ordonnance, la juridiction d'appel considère que la résiliation immédiate du contrat porterait une atteinte excessive à l'intérêt général, puisque le titulaire du marché aurait été en mesure de livrer les deux navettes dès le mois de février 2025.

Elle estime par ailleurs que les moyens soulevés par le concurrent évincé devant le tribunal administratif, la société CAI, n'étaient pas de nature à justifier en l'état la résiliation du marché. La cour a ainsi prononcé un sursis à exécution jusqu'au 30 septembre 2025.

Un marché stratégique pour l'extension du réseau Le Bato

Le marché en litige, attribué en septembre 2022, porte sur la fourniture de quatre navettes hybrides électriques H2 Ready, conçues pour renforcer le réseau Le Bato déployé par Bordeaux Métropole. Les deux premières unités sont entrées en service en novembre 2024. Les deux suivantes sont prêtes à être livrées.

Les navettes, d'une capacité de 70 passagers, 10 vélos et 2 personnes à mobilité réduite, fonctionnent principalement sur batteries, avec un groupe électrogène embarqué, soit pour la recharge des batteries en cours de navigation, soient en secours. C'est notamment sur ce point précis — la nature et le rôle du groupe électrogène — qu'a porté le recours du chantier naval CAI, constructeur des Batcub de première génération. La cour administrative d'appel n'a pas retenu ses arguments à ce stade.

Une étape positive dans une procédure toujours en cours

Ce sursis constitue une heureuse avancée pour Bordeaux Métropole, qui réaffirme sa détermination à défendre la régularité du marché attribué et la qualité du service rendu aux usagers. La collectivité reste pleinement mobilisée dans le suivi du contentieux, dont l'instruction au fond se poursuit. Le développement du réseau Le

Bato, porté par une fréquentation en hausse (+11 % en un an, soit 378 000 voyages), s'inscrit dans une stratégie plus large de transition des mobilités, de valorisation du fleuve et de désaturation des infrastructures de transport.

Contacts presse

Virginie Bougant

06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles

m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

06 61 80 61 23